

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2025

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution des réserves	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

Opinion Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, coopérative de solidarité (la « coopérative »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des réserves et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à l'article 131 de la loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers Nos objectifs sont d'obtenir

l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ☐ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ☐ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- ☐ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ☐ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- ☐ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Forvis Mazars S.e.n.c.r.l.*¹

Maniwaki, le 2 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A139307

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Produits		
Ententes de services (annexe A)	805 470 \$	853 688 \$
Opérations (annexe B)	415 569	479 045 1
Cotisations des membres	10 095	625
	1 231 134	1 334 358
Charges		
Salaires et charges sociales	944 848	1 048 878
Frais liés aux opérations (annexe C)	237 232	242 090
Honoraires professionnels	33 540	31 150
Frais liés à la structure (annexe D)	5 631	8 898
Soutien au développement de l'économie sociale (annexe E)	1 946	3 797
	1 223 197	1 334 813
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	7 937 \$	(455) \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

BILAN

31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	206 208 \$	187 116 \$
Dépôts à terme, 2,35 % à 3,00 %, échéant en mars 2026	439 048	576 469
Débiteurs (note 3)	212 901 9	83 797
Frais payés d'avance	155	7 165
	867 312	854 547
Actif à long terme		
Participations dans des entreprises d'économie sociale (note 4)	310	12 628
Immobilisations corporelles (note 5)	22 582	23 711
	890 204 \$	890 886 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	134 837 \$	114 247 \$
Apports reportés (note 8)	156 000	186 069
	290 837	300 316
ACTIF NET		
Parts sociales (note 9)	7 260	6 400
Excédent (insuffisance) de l'exercice	7 937	(455)
Réserve – Coopérative de solidarité des quilleurs De La Lièvre	29 208	29 208
Réserve générale	121 960	122 415
Réserve – développement	432 250	432 250
Réserve – avantages sociaux	752	752
	599 367	590 570
	890 204 \$	890 886 \$

Pour le conseil d'administration

 , administrateur

_____, administrateur

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

ÉVOLUTION DES RÉSERVES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Excédent (insuffi- sance) de l'exercice	Réserve Coopérative les Quilleurs De La Lièvre	Réserve générale	Réserve dévelop- pement	Réserve avantages sociaux	2025 Total	2024 Total
Solde au début	(455) \$	29 208 \$	122 415 \$	432 250 \$	752 \$	584 170 \$	584 625 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	7 937	-	-	-	-	7 937	(455)
Affectation des réserves	455	-	(455)	-	-	-	-
Solde à la fin	7 937 \$	29 208 \$	121 960 \$	432 250 \$	752 \$	592 107 \$	584 170 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	7 937 \$	(455) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 769	14 953
Pertes sur disposition d'une immobilisation corporelle	1 164	-
Pertes sur participation dans des entreprises d'économie sociale	12 328	-
	29 198	14 498
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(140 573)	(237 942)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(111 375)	(223 444)
Activités d'investissement		
Dépôts à terme	137 421	(322 044)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 109)	(6 746)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	1 305	-
Acquisition de participation dans des entreprises d'économie sociale	(10)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	129 607	(328 790)
Activité de financement		
Émission de parts et flux de trésorerie liés à l'activité de financement	860	720
Augmentation (diminution) de l'encaisse	19 092	(551 514)
Encaisse au début	187 116	738 630
Encaisse à la fin	206 208 \$	187 116 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est constituée selon la Loi sur les coopératives du Québec et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses activités consistent à fournir des biens et services d'utilité professionnelle à ses membres utilisateurs, dans le domaine du développement coopératif régional, ainsi que de fournir du travail à ses membres travailleurs, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel ayant le même objectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Ainsi, les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives :

- ☐ le trop-perçu est inscrit aux réserves au cours de l'exercice subséquent;
- ☐ les parts sociales sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres ».

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES(SUITE)

Constatation des produits

La coopérative utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'exploitation provenant de contrats de service sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus par la coopérative, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont constatés lorsque gagnés.

Les revenus de location sont constatés selon les modalités du bail.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La coopérative évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des participations dans des entreprises d'économie sociale.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES(SUITE)

Instruments financiers(suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Ameublement et équipement de bureau	solde décroissant	20 %
Matériel informatique	solde décroissant	33,33 %
Améliorations locatives	linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Ententes de partenariat à recevoir	193 645 \$	70 887 \$
Contrats de service, cotisations et autres à recevoir	12 530	6 730
Taxes de vente à recevoir	6 726	6 180
	212 901 \$	83 797 \$

4. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

	2025	2024
Parts – Fabrique Mobile Outaouais	200 \$	200 \$
Parts – Consortium Coop	100	100
Parts – Tricentris	10	-
Obligations communautaires – SUN	-	12 328
	310 \$	12 628 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement et équipement de bureau	9 867 \$	7 263 \$	2 604 \$	3 255 \$
Matériel informatique	48 172	31 914	16 258	15 392
Améliorations locatives	37 178	33 458	3 720	5 064
	95 217 \$	72 635 \$	22 582 \$	23 711 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,00 %. Les ententes de partenariat à recevoir d'une valeur comptable nette de 193 645 \$ sont données en garantie. Au 31 mars 2025, le taux préférentiel était de 4,95 % et l'emprunt était inutilisé.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

7. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	25 115 \$	12 141 \$
Salaires et vacances à payer	95 447 7	102 106
Fiduciaire – Gracefield Camp	220 7	-
Fiduciaire – 2e Vague	055	-
	134 837 \$	114 247 \$

8. APPORTS REPORTÉS

Conséquemment aux périodes couvertes par les ententes signées par la coopérative, les contributions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
ID Gatineau		
Solde au début	124 500 \$	181 250 \$
Montant alloué au cours de l'exercice	415 000	358 250
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(415 000)	(415 000)
Solde à la fin	124 500	124 500
Chantier de l'économie sociale – SAJE		
Solde au début	-	-
Montant alloué au cours de l'exercice	40 000	40 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(40 000)	(40 000)
Solde à la fin	-	-
Chantier de l'économie sociale – FLAC		
Solde au début	31 500	11 600
Montant alloué au cours de l'exercice	90 000	101 650
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(90 000)	(81 750)
Solde à la fin	31 500	31 500
FRR Outaouais		
Solde au début	-	120 419
Montant alloué au cours de l'exercice	52 566	-
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(52 566)	(120 419)
Solde à la fin	-	-

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

8. APPORTS REPORTÉS(SUITE)

	2025	2024
PSES Volet 1 – Outaouais		
Solde au début	20 600 \$	76 500 \$
Montant alloué au cours de l'exercice	105 900	70 600
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(126 500)	(126 500)
Solde à la fin	-	20 600
PSES Volet 1 – Laurentides		
Solde au début	6 981	37 500
Montant alloué au cours de l'exercice	67 500	45 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(74 481)	75 519
Solde à la fin	-	6 981
Fonds de relance		
Solde au début	2 488	-
Montant alloué au cours de l'exercice	-	32 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(2 488)	(29 512)
Solde à la fin	-	2 488
	156 000 \$	186 069 \$

9. PARTS SOCIALES

Un nombre illimité de parts sociales de qualification d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

Pour devenir membre, toute personne doit souscrire le nombre de parts de qualification correspondant à la catégorie de membre à laquelle elle appartient soit :

- ☐ Utilisateur : 2 parts sociales à 10 \$ chacun
- ☐ Travailleur : 2 parts sociales à 10 \$ chacun
- ☐ Soutien : 2 parts sociales à 10 \$ chacun

Les parts sociales de qualification sont payables au moment de l'admission pour toutes les catégories de membres.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

9. PARTS SOCIALES(SUITE)

	2025	2024
Émis et payé		
726Parts de qualification (2024 : 640 parts)	7 260 \$	6 400 \$

Transaction de l'exercice

Au cours de l'exercice, la coopérative a procédé à l'émission de 86 parts de qualification et à aucune radiation de parts de qualification.

10. AFFECTATIONS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'assemblée générale annuelle a approuvé l'utilisation de la réserve générale pour combler l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice précédent au montant de 455 \$.

Le conseil d'administration recommandera à son assemblée générale annuelle 2025 d'affecter l'excédent des produits sur les charges de l'exercice courant, s'élevant à 7 937 \$, à la réserve générale.

11. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 99 % (2024 : 86 %) de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 128.1 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Cette proportion répond aux exigences de l'article 16 dudit règlement, fixant celle-ci à un minimum de 50 %.

12. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris parla coopérativeen vertu d'un bail totalise59 870 \$et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercicessont les suivants :

2026	35 733 \$
2027	24 137 \$

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours de l'exercice, la société a constaté une charge au titre de son régime de retraite à cotisations déterminées pour un montant de 40 283 \$ (43 966 \$ en 2024).

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

14. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Plusieurs des ententes de services concluent entre la CDR Outaouais-Laurentides et ses partenaires arrivent à échéance au 31 mars 2025. Le processus de renouvellement est suffisamment avancé pour garantir la continuité des opérations de l'organisation dans ses principales fonctions.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXEA-ENTENTES DE SERVICES		
Entente de service – ID Gatineau	415 000 \$	415 000 \$
Entente de développement coopératif – CDRQ	205 273	190 000
PSES Volet 1 – Laurentides	74 481	75 519
PSES Volet 1 – Outaouais	52 750	52 750
Entente de service – FRR Outaouais	52 566	120 419
Entente de service – RISQ	5 400	-
	805 470 \$	853 688 \$

ANNEXE B – OPÉRATIONS

Pôle Outaouais (tableau F)	346 818 \$	339 223 \$
Revenu d'intérêts	27 748	27 392
Contrats de service	26 013	28 018
Subvention – Le Chantier de l'Économie Sociale	8 575	7 000
Location	2 758	2 988
Subventions – Fonds de relance des services communautaires	2 488	29 512
Subventions – Fonds de relance du centre-ville de Gatineau	2 333	3 400
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(1 164)	-
Coopérative de solidarité des Quilleurs De La Lièvre	-	29 208
Subventions salariales – Services Québec	-	12 304
	415 569 \$	479 045 \$

ANNEXEC-FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS

Activités	61 475 \$	46 576 \$
Loyers	41 438	39 360
Déplacements	36 343	55 311
Frais de représentation	22 347	18 503
Bureau	15 406	21 716
Télécommunications	12 610	13 869
Perte sur participations dans des entreprises d'économie sociale	12 328	-
Amortissement des immobilisations corporelles	7 769	14 953
Entretien et réparations	8 199	12 657
Publicité et promotion	4 916	7 780
Formation	3 930	3 223
Électricité	3 899	3 603
Assurances	3 501	1 529
Sous-contrats	1 654	1 361
Mauvaises créances	816	1 289
Intérêts et frais bancaires	601	360
	237 232 \$	242 090 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXED–FRAIS LIÉS À LA STRUCTURE		
Cotisations	2 635 \$	2 064 \$
Assemblées, comités et conseils	2 996	6 834
	5 631 \$	8 898 \$
ANNEXEE–SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE		
Frais d'incorporation	1 946 \$	3 797 \$
ANNEXEF–PÔLE OUTAOUAIS		
MEI	110 000 \$	110 000 \$
Chantier de l'économie sociale – FLAC	90 000	81 750
PSES Volet 1 – Outaouais	73 750	73 750
Chantier de l'économie sociale – SAJE	40 000	40 000
PSES Volet 4 – commercialisation	10 966	10 967
Services Québec – formation	9 455	11 833
Subvention salariale – FESTQ II	6 907	3 477
Chantier de l'économie sociale – projets spéciaux	4 740	2 000
Mandat – formation	1 000	4 900
Autres revenus	-	546
	346 818	339 223
Coûts directs de main-d'oeuvre	257 002	263 645
Activités et frais de déplacement	60 540	41 788
Frais de gestion	14 924	18 731
Frais de fonctionnement	14 397	16 131
	346 863	340 295
	(45) \$	(1 072) \$

À titre de mandataire du Pôle d'économie sociale de l'Outaouais, la CDROL absorbe l'insuffisance.